

06/04/2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue à huis clos, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2^e Avenue, mardi, le 6 avril 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire suppléant : Eugène Gagné
Madame la conseillère : Maylis Toulouse
Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, monsieur Gaétan Perron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et agit à titre de secrétaire d'assemblée ainsi que madame Isabelle Duguay agissant à titre de secrétaire-trésorière adjointe en remplacement de Marie-Claude Cloutier et en formation.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eugène Gagné, maire suppléant ouvre la séance à 19 h 30 et présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Élection du maire
 - 2.1 Nomination du maire suppléant
 - 2.2 Nomination du représentant de la Municipalité à certains comités de la MRC
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures
5. Demandes du public
 - 5.1 Achat du lot 4 069 709 – Jean-Pierre Tardif
 - 5.2 Achat du lot 6 006 689 -
 - 5.3 Pavillon St-Gérard – Aide financière à la relocalisation
 - 5.4 Levée de fonds – Fondation jeunesse secondaire Disraeli
6. Questions du public
7. Rapport du directeur général par intérim
8. Rapport des membres du Conseil
9. Correspondance du mois de mars
10. Administration
 - 10.1 Acceptation des salaires et des comptes
 - 10.2 États financiers sommaires cumulatifs mars 2021
 - 10.3 COSESAF
 - 10.4 Programme FIMEAU – mandat EXP
 - 10.5 Transport maritime
 - 10.6 Politique de communication (**REPORTÉ**)
 - 10.7 CRT – Assurances collectives des employés (**REPORTÉ**)
 - 10.8 Allocation de départ – Monsieur Richard Tanguay
 - 10.9 Embauche de la directrice générale
11. Travaux publics
 - 11.1 Achat de chargeur (**REPORTÉ**)
 - 11.2 Achat de surpresseur - eaux usées Weedon
 - 11.3 Programme d'aide à la voirie – volets PPA-CE et PPA-ES
12. Loisirs et vie communautaire
 - 12.1 Entente de financement équipement de Bingo
13. Règlements
 - 13.1 Avis de motion du règlement d'emprunt – Projet Fimeau (**REPORTÉ**)
 - 13.2 Modification de plans d'urbanisme
14. Divers et affaires nouvelles
15. Information des membres du conseil
16. Période de question (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
17. Levée de la séance

#2 ÉLECTION DU MAIRE

L'article 336 de la Loi sur les élections et Référendums stipule :

Lorsque la vacance du poste de maire est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le Conseil n'a pas décrété qu'elle doit être comblée par une élection partielle, les conseillers doivent, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste.

Cette élection se fait au scrutin secret lors d'une séance du Conseil.

Le greffier ou secrétaire-trésorier établit la procédure de mise en candidature et de vote. Il proclame élue la personne qui obtient le plus grand nombre de votes.

En cas d'égalité au premier rang, la personne qui préside la séance donne un vote prépondérant en faveur de l'une des personnes qui sont sur un pied d'égalité.

La personne élue doit, dans les 30 jours, prêter le serment qu'elle exercera la fonction de maire conformément à la loi.

Les membres du Conseil ne décrètent pas que le poste de maire soit comblé par une élection partielle.

Le directeur général déclare ouverte la période de nomination au poste de maire. On procède à la réception de candidature. S'il y a plus d'un candidat, un vote secret est organisé par le directeur général par intérim, Gaétan Perron, assisté de l'adjointe administrative, Isabelle Duguay. À la suite du dépouillement des votes, un(e) candidat(e) est élu(e) maire.

Puisqu'il n'y a qu'un seul candidat au poste de maire, le directeur général par intérim, Gaétan Perron, déclare monsieur Eugène Gagné élu maire de la Municipalité de Weedon et son mandat expire le jour fixé pour la prochaine élection générale.

Monsieur Gagné signe et lit publiquement son assermentation.¹

La séance du Conseil se poursuit sous la présidence de monsieur le maire Eugène Gagné.

#2.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

2021-103

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE nommer madame Maylis Toulouse mairesse suppléante de la Municipalité de Weedon et représentante suppléante auprès de la MRC du Haut-St-François pour la période se terminant à la prochaine élection générale.

ADOPTÉEⁱⁱ

#2.2 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

2021-104

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE monsieur Eugène Gagné représente la Municipalité de Weedon au comité du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 4 et au comité de la Route 257.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

#3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-105 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4 ACCEPTATION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er MARS 2021, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 MARS 2021 AINSI QUE DES DEUX (2) SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 29 MARS 2021.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021, de la séance d'ajournement du 15 ainsi que des deux (2) séances extraordinaires du 29 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-106 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

ET

2021-107 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement du 15 mars 2021 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

ET

2021-108 IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la

première séance extraordinaire du 29 mars 2021 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

ET

2021-109

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du 29 mars 2021 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#5

DEMANDE DES CITOYENS

#5.1 ACHAT DU LOT 4 069 709 – JEAN-PIERRE TARDIF

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jean-Pierre Tardif d'acquérir le lot 4 069 709 appartenant à la Municipalité de Weedon au coût de 7 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est réputé constructible et qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Municipalité de procéder à sa vente ;

CONSIDÉRANT les projets de construction majeurs à venir dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire évaluer les différentes options pour les terrains de ce secteur avant de procéder à leur vente ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-110

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE ne pas accepter l'offre de monsieur Tardif.

ADOPTÉE^{iv}

#5.2 ACHAT DU LOT 6 006 689

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a reçu deux offres d'achat pour le lot numéro 6 006 689, soit celle de Stéphane Corney et de Ferme Patry de Weedon ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas encore déterminé l'utilisation optimale de ce lot pour le développement de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-111

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE n'accepter ni l'une ni l'autre des deux offres reçues.

ADOPTÉE^v

#5.3 AIDE FINANCIÈRE À LA RELOCALISATION DU PAVILLON ST-GÉRARD

CONSIDÉRANT QUE le Pavillon St-Gérard Inc. est une entreprise sise au 339, rue Roy Nord à Weedon ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise désire se relocaliser à Weedon sur les lots 5 412 167, 5 412 168, 5 412 169 et sur une partie adjacente du lot 5 641 412 soit près de 3 722 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE tous ces lots appartiennent à la Municipalité de Weedon et valent approximativement 44 000\$ au rôle d'évaluation municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 90 de la Loi sur les Compétences municipales afin de soutenir cette entreprise lors de sa relocalisation ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-112

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE, conditionnellement à ce que le Pavillon St-Gérard Inc. procède à l'acquisition des dits lots et demande un permis de construction d'ici le 1^{er} mai 2022 et débute la construction avant le 1^{er} mai 2023 ;

QUE la Municipalité réserve les lots 5 412 167, 5 412 168, 5 412 169 et une partie adjacente du lot 5 641 412 soit près de 3 722 mètres carrés pour la relocalisation du Pavillon St-Gérard Inc. pour une période d'un an se terminant le 1^{er} mai 2022 ;

QUE la Municipalité s'engage à vendre ces dits lots pour un montant de 44 000\$ à Pavillon St-Gérard Inc. ;

QUE la Municipalité accorde une aide financière de 38 000\$ dans le cadre de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE^{vi}

#5.4 LEVÉE DE FONDS – FONDATION JEUNESSE SECONDAIRE DISRAELI

CONSIDÉRANT QUE certains élèves du secteur de St-Gérard fréquentent l'école secondaire de Disraeli ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-113

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder un don de 100\$ à la Fondation jeunesse secondaire Disraeli.

ADOPTÉE^{vii}

#6

QUESTIONS DU PUBLIC

- Madame Annie Magnan - Parc du Vieux-Moulin
- Madame Alexandra Rodrigue – Questions concernant Monsieur Richard Tanguay.

#7

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

- Vente terrain chemin de la Mine
- CRT avec Syndicat /entente employés, assurance courte durée
- Vente de chargeur, Ram 2500, Ram 1500, Ford F 550
- Rencontre avec CA Centre communautaire
- 2 visites pour achat de chargeur
- Processus emploi préposé eau potable et eaux usées, directeur des travaux publics, direction générale
- Dossier formation préposé eau potable et usée
- Rencontre du comité de la route 257
- Rencontre TEAM avec MAMH pour dossier gestion des actifs municipaux
- Rencontre TEAM avec Sécurité civile préparation aux inondations
- Relancer études de vulnérabilité des puits municipaux
- 2 rencontres avec firme EXP pour travaux des 3è et 7è Avenue - Fimeau
- Visite des 3 réseaux aqueduc et 2 usines traitement eaux usées
- Relancer dossier achat de surpresseur pour eaux usées de Weedon
- Entrevues avec les médias - démission de M. Tanguay

#8

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU MAIRE

- Commission municipale
- Rencontre avec CA Centre communautaire
- CA Régie des Hameaux
- CA Régie des Rivières et ateliers
- CRT
- Projet écocentre
- CA municipal et ateliers
- CA Corporation Sports Loisirs Weedon
- CA Centre culturel
- Présentation sur le lavage des embarcations
- CA environnement Estrie
- Rencontre des maires du lac Aylmer
- Rencontre APW – lac Louise
- Rencontre avec Robert Roy – MRC
- Rencontre web Sécurité civile préparation aux inondations

#9 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du Conseil.

Aucune information spécifique n'est à noter.

Par conséquent, le maire, monsieur Eugène Gagné, fait le dépôt des correspondances du mois de mars 2021.

#10 ADMINISTRATION

#10.1 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-114 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **347 113.67 \$** et est détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	101 616.19 \$
Opérations courantes à payer :	<u>136 816.26 \$</u>
Sous total	238 432.45 \$
Salaires payés :	<u>108 681.22 \$</u>
Grand total :	347 113.67 \$

Que le rapport soit classé sous le numéro 03-2021 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#10.2 ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES CUMULATIFS MARS 2021

Monsieur Gaétan Perron, directeur général par intérim, commente les différents états financiers cumulatifs en date du 31 mars 2021.

#10.3 ADHÉSION COGESAF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a reçu un avis de renouvellement pour son adhésion pour l'année 2021-2022 au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) le 9 février dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-115 IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour l'année 2021-2022 au coût approximatif de 75.00 \$;

QUE le Conseil désigne monsieur Daniel Sabourin à titre de représentant habileté à siéger à COGESAF ;

QUE cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire no. 02-130-00-494.

ADOPTÉE^{viii}

#10.4 PROGRAMME FIMEAU – MANDAT EXP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (dossier 2027178) relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés dans le cadre de ce programme consistent à procéder à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts des tronçons wc-33-1, wc-19-1, wc22.2, wc19.-2 et wc-33-2 tels qu'identifiés au plan d'intervention des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme EXP pour la réalisation des plans et devis dans le cadre de ce projet (résolution 2021-025) ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-116

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE mandater la firme EXP pour publier un appel d'offres sur le système SEAO pour la réalisation des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts des tronçons wc-33-1, wc-19-1, wc22.2, wc19.-2 et wc-33-2 tels qu'identifiés au plan d'intervention des infrastructures municipales selon le devis présenté à la Municipalité.

ADOPTÉE^{ix}

#10.5 TRANSPORT MARITIME

APPUI ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS À TRANSPORT CANADA

CONSIDÉRANT la vitesse excessive sur nos plans d'eau que sont le lac Louise et les rivières au Saumon et St-François ;

CONSIDÉRANT l'accélération de l'érosion des bandes riveraines dans ces secteurs dû à cette vitesse ;

CONSIDÉRANT la surdimension des bateaux pour les cours d'eau étroits et peu profonds ;

CONSIDÉRANT la sécurité de la population ainsi que la baignade à haut risque ;

CONSIDÉRANT QUE les riverains ne peuvent avoir une pleine jouissance de leur propriété ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Plaisanciers de Weedon a effectuée plusieurs démarches de sensibilisation mais sans réelle succès ;

CONSIDÉRANT QUE de diminuer la vitesse et d'interdire certains types d'embarcations aiderait grandement à l'amélioration de nos voies navigables ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-117

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte de déposer le formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments auprès de Transport Canada. Le Conseil mandate monsieur Nicolas Blouin, inspecteur en bâtiment et en environnement, à déposer la demande ainsi que d'en effectuer le suivi.

ADOPTÉE^x

#10.6 POLITIQUE DE COMMUNICATION

Remis à une séance ultérieure.

#10.7 CRT – ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

Remis à une séance ultérieure.

#10.8 ALLOCATION DE DÉPART – MONSIEUR RICHARD TANGUAY

CONSIDÉRANT l'article 30.1 de la Loi sur le traitement des élus ;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Richard Tanguay signifiée en date du 29 mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-118

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE verser à Monsieur Richard Tanguay, l'allocation de départ qui lui est due en vertu de cette loi.

ADOPTÉE^{xi}

#10.9 EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et secrétaire-trésorier est vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a engagé la Fédération québécoise des municipalités pour la soutenir dans le processus de recherches de candidature et d'embauche d'une ressource qualifiée pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE la direction est en mesure de faire une recommandation au Conseil pour l'embauche d'une nouvelle ressource ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-119

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la nomination de madame Claudia Latulippe pour occuper le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

QUE monsieur Gaétan Perron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à signer le contrat de travail de madame Latulippe.

ADOPTÉE^{xii}

#11 TRAVAUX PULICS

#11.1 ACHAT DE CHARGEUR

Reporté à une séance ultérieure.

#11.2 ACHAT DE SUPPRESSEUR - EAUX USÉES WEEDON

CONSIDÉRANT QU' à l'usine de traitement des eaux usées de Weedon, un des deux surpresseurs est hors d'usage depuis quelques années ;

CONSIDÉRANT QU' il est sécuritaire d'avoir deux équipements qui fonctionnent en alternance selon le devis de construction de l'usine ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-120

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'acheter un surpresseur Aerzen Generation 5 - GM 30L DN 150 - Pression chez Breault Maxtech Inc au coût de 32 980,00\$ livré et mis en route avant taxes.

ADOPTÉE^{xiii}

**#11.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE – VOLET PPA-CE
ET PPA-ES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Weedon a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PPA) ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-122 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil de la Municipalité de Weedon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE^{xiv}

#12 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

#12.1 ENTENTE DE FINANCEMENT - ÉQUIPEMENT DE BINGO

CONSIDÉRANT l'entente de financement entre la Municipalité de Weedon et la Corporation Sports Loisirs Weedon (ci-après, nommée « Corporation ») faisant référence à la résolution #2019-124 ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation est soumise aux consignes sanitaires gouvernementales pour la tenue ou non de ses événements prévus au calendrier ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-123 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Corporation ait la possibilité de payer la somme de 3 000\$ annuellement pour une période de 5 ans à la Municipalité de Weedon via la subvention municipale qui lui est accordée annuellement lorsqu'il n'y aura pas d'activité générant de revenus.

ADOPTÉE^{xv}

#13 RÈGLEMENTS

**#13.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT – PROJET
FIMEAU**

Reporté à une séance ultérieure.

#13.2 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

L'AVIS DE MOTION est donné par monsieur Daniel Sabourin, conseiller au district no. 2, que, lors d'une séance ultérieure, le règlement no. 2021-100 intitulé « RÈGLEMENT #2021-100 CONCERNANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, ANNEXE-2, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-056 DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON, L'AJOUT DE LA ZONE P-9, L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RE-11, RE-3 ET I-3 AU FEUILLET 4 DE 4, L'AJOUT DE LA ZONE I-6 AU FEUILLET 3 DE 4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-056 LA MODIFICATION DES CONSTRUCTIONS PERMISES EN MARGE DE REcul AVANT EN ZONE RIVERAINE (RIV) ET LA DIMINUTION DE LA MARGE AVANT SECONDAIRE DE 50%

Le projet de règlement est présenté et déposé par monsieur Eugène Gagné, maire.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2021-100

CONCERNANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, ANNEXE-2, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-056 DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON, L'AJOUT DE LA ZONE P-9, L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RE-11, RE-3 ET I-3 AU FEUILLET 4 DE 4, L'AJOUT DE LA ZONE I-6 AU FEUILLET 3 DE 4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-056 LA MODIFICATION DES CONSTRUCTIONS PERMISES EN MARGE DE REcul AVANT EN ZONE RIVERAINE (RIV) ET LA DIMINUTION DE LA MARGE AVANT SECONDAIRE DE 50%

EN CONSÉQUENCE,

2021-121

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADOPTÉE

#14 DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

Pas de point à mentionner.

#15 INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune information à mentionner.

#16 PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)

- Madame Lyne Gaudreau se questionne si la Municipalité à une recommandation à faire pour la vitesse et la longueur des embarcations ?
- Madame Lyne Gaudreau s'interroge sur ce qu'est une embarcation pour la Municipalité ?
- Madame Gaudreau demande si la piste cyclable est toujours d'actualité ?
- Madame Gaudreau demande si le projet de la 257 dans le secteur Weedon est prévu pour cette année ?

#17 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-124 À 20 h 19, madame Maylis Toulouse propose l'ajournement de cette séance à lundi le 19 avril à 19 h 30.

Eugène Gagné,
Maire suppléant

Gaétan Perron
Directeur général et
Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Gaétan Perron, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Gaétan Perron, secrétaire-trésorier

ⁱ Avis public du résultat au poste de maire de la Municipalité de Weedon a été affiché le 7 avril 2021 sur les babillards de la Municipalité au 520, 2ième Avenue, Weedon et au 249 rue Principale (secteur St-Gérard). À aussi été expédié par courriel à la MRC le 8 avril 2021 et remis au département de la comptabilité de la Municipalité, ainsi qu'au dossier du maire.

ⁱⁱ Copie conforme de la résolution 2021-103 expédiée par courriel à la MRC le 8 avril 2021 et mise au dossier de la conseillère et remis au département de la comptabilité de la Municipalité,

ⁱⁱⁱ Copie conforme de la résolution 2021-104 expédiée par courriel à la MRC le 8 avril 2021 et mise au dossier du maire en titre et remis au département de la comptabilité de la Municipalité,

^{iv} Copie conforme de la résolution 2021-110 expédiée par courriel à monsieur Tardif le 8 avril 2021.

^{vi} Copie conforme de la résolution 2021-112 expédiée par courriel à la responsable de Pavillon St-Gérard.

^{vii} Copie conforme de la résolution no 2021-113 remise à la comptable pour expédier par la poste au bureau à la Fondation avec le chèque.

^{viii} Copie conforme de la résolution no 2021-115 remise à la comptable pour expédier par la poste au bureau de COGESAF avec le chèque et le formulaire d'adhésion.

^{ix} Copie conforme de la résolution no 2021-116 expédiée par courriel à la firme EXP.

^x Copie conforme de la résolution no 2021-117 remis à l'inspecteur municipal.

^{xi} Copie conforme de la résolution no 2021-118 remise au dossier de M. Tanguay et expédiée par - courriel à ce dernier le 8 avril 2021.

^{xii} Copie conforme de la résolution no 2021-119 remise au dossier de Mme Latulippe et lui a été expédiée par courriel le 8 avril 2021.

^{xiii} Copie conforme de la résolution no 2021-120 expédiée par courriel à la firme Maxtech Inc le 8 avril 2021.

^{xv} Copie conforme de la résolution no 2021-123 remis au directeur des loisirs pour la Corporation Sports Loisirs Weedon ainsi qu'au département de comptabilité le 8 avril 2021.